

CONSULTATION : **« Mission de gestion de la démarche LEADER du Sundgau-3Frontières »**

Retenu en octobre 2015 à l'appel à projet régional LEADER, le PETR du Pays du Sundgau et Saint-Louis Agglomération ont composé un programme intitulé : « *Construisons ensemble 2020, changeons d'ère ! Un réseau d'initiatives durables dans un espace de coopération* ».

Le GAL Sundgau-3F va ainsi gérer l'attribution de fonds Leader de 2016 à 2023 conformément à la convention établie avec la Région Grand Est (Autorité de Gestion) et l'ASP.

1. Règlement de la consultation

1.1 Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage du projet est le PETR du Pays du Sundgau.

Les personnes responsables sont :

- Nicolas Jander, Président du PETR du Pays du Sundgau
- Gérard Landemaine, Président du Groupe d'Action Local LEADER
- David Rigoulot, Directeur du PETR du Pays du Sundgau

Adresse : 39 avenue du 8ème Régiment de Hussards (bâtiment 3) – 68130 Altkirch

Téléphone : 03 89 25 49 82

Mail : direction@pays-sundgau.fr; leader@pays-sundgau.fr

1.2 Objet

La présente consultation a pour objet l'attribution d'une mission de gestion de la démarche LEADER du GAL Sundgau-3Frontières.

1.3 Conditions de la consultation :

- Date limite de réception des offres : 27 janvier 2021 à 17h.
- Délais de réalisation : la présente consultation porte sur les six prochains mois (à compter du 1^{er} février 2021) de la période de programmation LEADER 2014-2020.

La durée de la contractualisation est donc de six mois. Il pourra être reconduit par période de 6 mois jusqu'au 31/12/2023.

1.4 Présentation et constitution des offres

L'offre à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

- Présentation du candidat et de ses références
- Méthodologie proposée afin de répondre aux objectifs définis
- Volume horaire (ressources humaines et volume horaire) et prix de la prestation pour la période de programmation ;
- les frais annexes (déplacement...) seront chiffrés (modalités de calcul + enveloppe prévisionnelle annuelle)
- Modalités de reporting prévues par le candidat
- Toute proposition complémentaire que le candidat jugera utile de faire
- Des références sur des missions similaires

1.5 Critères de sélection :

Les critères d'attribution des offres seront les suivants :

- Critère n°1 : La compréhension de la méthodologie LEADER
- Critère n°2 : L'expérience des procédures de gestion de programmes européens
- Critère n°3 : La pertinence de la méthodologie proposée, et son adéquation avec les ressources internes du PETR du Pays du Sundgau (moyens humains et matériels)
- Critère n°4 : La clarté de l'offre et le détail des prestations
- Critère n°5 : La disponibilité des acteurs concernés et leurs expériences : Communauté de Communes, Communes, Office de Tourisme, acteurs associatifs, privés et autres porteurs de projets
- Critère n°6 : Le coût de la prestation.

Chacun des critères ci-dessus sera noté de 0 à 3 selon le principe suivant :

- Note = 0 : non conforme (absence d'éléments permettant d'analyser le critère)
- Note = 1 : insuffisant
- Note = 2 : correct
- Note = 3 : très satisfait

La note de chacun des critères sera pondérée de la manière suivante :

- Note du critère n°1 : application d'un coefficient 2
- Note du critère n°2 : application d'un coefficient 2
- Note du critère n°3 : application d'un coefficient 3
- Note du critère n°4 : application d'un coefficient 1
- Note du critère n°5 : application d'un coefficient 1
- Note du critère n°6 : application d'un coefficient 1

1.6 Conditions d'envoi ou de remise des offres :

Les plis contenant les offres sont transmis par lettre recommandée avec AR et par envoi sur la boîte mail.

Les offres doivent parvenir exclusivement à l'adresse ci-dessous, sous pli fermé portant la mention « consultation portant sur la mission de gestion LEADER ».

L'offre doit être remise en deux exemplaires à l'attention de :

Monsieur Nicolas Jander, Président du PETR du Pays du Sundgau
39, avenue du 8ème Régiment de Hussards – Bâtiment 3
68130 Altkirch
Et par mail à leader@pays-sundgau.fr

1.7 Suites réservées à la consultation

Le Président du GAL, le directeur de la structure et les animatrices LEADER analyseront les candidatures pour en retenir une.

2. Cahier des charges

2.1 Contexte de la démarche :

Les informations nécessaires sur la démarche LEADER sont disponibles sur <http://www.pays-sundgau.fr/> ainsi que sur <https://www.sundgau3f.fr/>.

Le territoire du GAL Sundgau-3Frontières regroupe le PETR du Pays du Sundgau et Saint-Louis Agglomération, soit 3 Communautés de communes, 148 communes et près de 147 665 habitants (données INSEE 2012).

2.2 Objectifs du projet :

La candidature LEADER est intitulée « *Construisons ensemble 2020, changeons d'ère ! Un réseau d'initiatives durables dans un espace de coopération* ».

La stratégie des deux territoires, le Pays du Sundgau et Saint-Louis Agglomération se fonde sur l'appui aux réseaux d'initiatives durables et la coopération multi-territoriale, y compris transfrontalière. Ces initiatives et cette coopération permettront de répondre aux enjeux du territoire. La stratégie LEADER intègre divers secteurs que sont l'économie, la culture, l'environnement, les mobilités ou encore l'urbanisme de qualité. A travers cette stratégie, les deux territoires souhaitent favoriser le développement durable et la cohésion territoriale, et tisser des liens transfrontaliers dans la durée. Ils mettent l'accent sur le développement économique territorial en soutenant le développement des pratiques innovantes, créatrices de valeur ajoutée à partir des ressources locales.

2.3 Définition de la mission

- Instruire les dossiers de demande d'aide et de demande de paiement (notamment via le rapport d'instruction de l'Autorité de Gestion) des mesures 19.2, 19.3 du PDR Alsace 2014-2020
- Recontrôler la conformité des documents fournis par le porteur de projet (tant pour la demande d'aide que pour la demande de paiement) et de la complétude de son dossier
- Renseigner les informations relatives aux dossiers dans le logiciel OSIRIS.
- Vérifier la présence des pièces et saisir les dates de dépôts du dossier dans Osiris
- Répondre à toute demande d'information ou de documents des services de l'Autorité de gestion ou de l'organisme payeur ;
- Transmettre aux animatrices LEADER la liste des pièces manquantes aux dossiers afin qu'elles puissent relancer les porteurs de projets.
- Préparer et suivre les contrôles de service fait
- Apporter un soutien aux animatrices LEADER quant à la préparation et au déroulement d'un Comité de programmation et d'une Commission thématique
- Être présent lors des Comités de programmation et Commissions thématiques

2.4 Conditions d'exécution de la mission :

La mission de gestion s'effectuera en lien étroit avec les animatrices LEADER du PETR du Pays du Sundgau et de Saint-Louis Agglomération, sous la responsabilité du directeur, Monsieur David Rigoulot. Une grande capacité d'autonomie est souhaitée.

Le prestataire retenu travaillera depuis ses bureaux et pourra, à la demande, accéder aux ressources matérielles du GAL (bureau d'entretien, salle de réunion) dans ses locaux à Altkirch.

2.5 Rendu des travaux

A minima, le prestataire retenu livrera :

Mensuellement un compte rendu complet de ses activités (contacts pris, compte rendu d'entretiens, de réunion) ;
Annuellement un bilan d'exécution de sa mission suivant le modèle proposé par LEADER.

3. Budget

Pour 6 mois de contractualisation, le PETR du Pays du Sundgau dispose d'un budget de 6 000€ maximum.

Les candidatures devront prévoir une répartition sur six mois de ce budget.

Le versement de la prestation interviendra en trois tranches :

- 50 % à mi-parcours des six mois
- Le solde sur production du rapport d'exécution des six mois de mission comprenant le détail des missions réalisées et des temps correspondants alloués.